

# PRESSE AU SUD: LA VOIE DE L'AUTO RÉGULATION

► Jean Huteau

**Dans les pays en développement, les conseils de presse contribuent à la promotion de la liberté de la presse et responsabilisent les journalistes. Mais le paysage est très contrasté.**

Depuis le début des années 90, pluralisme et indépendance se sont imposés comme la nouvelle donne pour les médias des pays en développement. On y a souvent souffert le pire. On a aussi assisté à un engagement réel de régimes auparavant autoritaires (parfois depuis l'indépendance) en faveur de la liberté d'expression. Constitutions et législations ont été révisées, des codes déontologiques adoptés et des conseils de presse mis en place. Ces expériences n'ont pas été générales ni toujours concluantes. Cependant, en quelques années, dans des conditions exceptionnellement périlleuses, un pays comme l'Afrique du Sud a su se doter de médias libres et créer des mécanismes d'autorégulation exemplaires.

Le 9 novembre 1989, jour où le mur de Berlin est tombé, peut être retenu comme la date symbolique du changement. En Europe centrale et orientale, on assiste à une telle explosion de la presse libre que dans certains pays, faute de professionnels, il faudra former les journalistes sur le tas. Mais l'onde de choc dépasse les frontières de l'ancien pacte de Varsovie. Dans les pays en développement d'Afrique et d'Asie qui avaient adopté un régime de parti unique, la même évolution va se produire et provoquer, compte tenu d'une multitude de conditions particulières, le même phénomène d'explosion de la presse.

## La mort ou la prison pour trop de journalistes

En Afrique, le contexte est celui d'un lourd passif de conflits civils et de guerres, allant jusqu'au génocide. La responsabilité de certains médias, comme les tristement célèbres « radios de la haine », a été aussi directe qu'écrasante. Au Rwanda et au Burundi, la quasi totalité des médias reste soumise au pouvoir. Dans la République démocratique du Congo, les affrontements

se poursuivent. Ces dernières années, plus de 80 journalistes ont séjourné en prison, des médias ont été saisis ou suspendus, des journaux brûlés et leurs locaux mis à sac.

Au passif aussi, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, l'enchaînement des procès en diffamation abusifs, des censures, des harcèlements, des arrestations et des meurtres de journalistes. Au cours de la dernière décennie, 58 d'entre eux ont été assassinés

réaliser la mobilisation exigée par le retard économique.

La conférence de La Baule, en 1990, invite les pays francophones africains à libéraliser leurs régimes. En 1991, les pays anglophones réunis pour la conférence du Commonwealth à Harare (Zimbabwe), font de même et décident l'exclusion de toute nation qui ne s'ajusterait pas à la nouvelle donne. Ce qui est le cas du Nigeria, le plus grand pays



Dessin © Pancho, Le Monde, Paris

en Algérie et 44 en Colombie. L'Éthiopie est l'un des pays au monde qui a emprisonné le plus grand nombre de journalistes.

Pourtant, cette même décennie tragique est aussi celle de changements prometteurs. Dès 1988, l'UNESCO les a anticipés avec la mise au point de sa nouvelle stratégie de la communication basée sur l'indépendance et le pluralisme. L'effondrement du bloc soviétique prive les pays en développement d'une référence et d'un soutien. Ils s'étaient souvent ralliés depuis l'indépendance au régime du parti unique, vu comme seul capable de

africain, alors sous un régime militaire. En mai, la Déclaration de Windhoek, rédigée à l'issue d'un séminaire de l'UNESCO puis endossée par le conseil exécutif de l'organisation, affirme qu'une « presse indépendante, pluraliste et libre » est indispensable à « la démocratie ainsi qu'au développement économique ». La théorie des médias dirigés par le parti unique en vue du développement a vécu. Des déclarations similaires seront adoptées pour tous les continents à Alma Ata (Kazakhstan), Santiago du Chili, Sanaa (Yémen) et Sofia (Bulgarie).

► Ancien directeur de l'information de l'Agence France-Presse, coauteur avec Henri Pigeat de l'ouvrage *Déontologie des médias: Institutions, pratiques et nouvelles approches dans le monde*. A paraître aux éditions UNESCO en 2000.

Lois et Constitutions sont révisées au Bénin et au Mozambique (1990), au Burkina Faso (1991), à Madagascar, au Ghana et au Kenya (1992), au Nigeria (1993), au Cameroun (1996), en Afrique du Sud libérée de l'apartheid (1996), en Thaïlande (1997). Au Cameroun, la pression de la rue contraint le gouvernement à prendre dès 1991 des dispositions favorables à la liberté d'expression comme prélude aux élections libres et à l'abolition de la censure en 1992.

### Le cas typique de la Côte-d'Ivoire

Dans les pays qui en réalité vivent parfois leur première expérience de liberté, débordements et dérapages semblent presque inévitables. Le revers de la médaille, ce sont les atteintes à la vie privée, la diffamation et la calomnie, les outrances et les intrusions abusives. Expérience et formation font défaut chez certains nouveaux journalistes. Très vite se pose la question à laquelle aucun média libre n'échappe, celle de la responsabilité.

La Côte-d'Ivoire, pays caractérisé depuis l'indépendance par la censure et l'auto-censure, est un cas typique. L'explosion de la liberté donne naissance à 80 partis et à une centaine de journaux et autres publications. Deux ans plus tard, des 40 titres quotidiens, seule une dizaine survit et la presse appartenant au gouvernement garde une place prépondérante. Mais les médias sont devenus un espace de débats. Après l'explosion de la presse, on y a dénoncé «absence de formation des journalistes, manque de conscience professionnelle, dilettantisme, mauvaise foi, excès de zèle, ignorance, pressions politiques et religieuses»<sup>1</sup>. La presse confond politique et atteintes à la vie privée,

1. Institut Panos, *Médias et déontologie en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, Paris, 1996, p.45.

## L'EXEMPLE SUD-AFRICAIN

Les mécanismes de régulation et d'autorégulation des médias en Afrique du Sud sont les suivants:

Un **ombudsman de presse** et une **Commission d'appel** créés en 1997 par les organisations de journalistes et d'éditeurs. C'est un dispositif tripartite (éditeurs, journalistes et public) où le public est majoritaire. Il est financé par l'association des éditeurs de journaux ([www.inc.co.za/online/ombudsman](http://www.inc.co.za/online/ombudsman)).

Son pouvoir de sanction est limité à la publication des réprimandes, corrections ou rectifications jugées utiles par l'ombudsman ou la Commission d'appel.

Les plaintes contre la presse peuvent être formulées par les particuliers ou les institutions en première instance devant l'ombudsman qui tente une médiation. Il formalise la plainte en cas d'échec. Le plaignant peut appeler des décisions de l'ombudsman devant la Commission d'appel. A chaque étape, des réunions contradictoires sont tenues.

Le **Comité de surveillance et des plaintes**, composé de quatre membres (du monde juridique et des médias) dépend de l'**Autorité permanente de la radio-télédiffusion (IBA)**, l'instance de régulation

audiovisuelle créée par une loi de 1993. Il est présidé par un magistrat, en activité ou retraité. Les sanctions prévues par la loi sont: la rectification (radio et télévision), une publication aux frais du coupable, l'injonction, les amendes, la suspension temporaire ou définitive des licences d'émettre. Le Comité juge les infractions aux codes de l'information et de la publicité annexés à la loi, ou aux cahiers des charges des bénéficiaires de licences.

L'**Autorité des règles de la publicité** est chargée de la surveillance de la publicité et des plaintes la concernant.

La **Commission des plaintes de la radiodiffusion** créée en 1993 par l'Association nationale des radiodiffuseurs est une association d'autorégulation indépendante groupant les radiodiffuseurs privés et communautaires ainsi que la SABC, l'entreprise audiovisuelle du service public. Son pouvoir de sanction se limite à la publication de ses décisions. Elle reçoit les plaintes du public concernant les infractions au code de conduite de la radiodiffusion qu'elle a établi. Elle doit tenter une médiation avant de se prononcer. ■

parfois sur un ton ordurier. On entre dans un cercle infernal: le pouvoir prend prétexte des dérives pour se heurter à la nouvelle presse en arrêtant et en emprisonnant des journalistes. De nombreux particuliers ont recours à la justice.

En septembre 1995, gouvernement et syndicats de journalistes de Côte-d'Ivoire décident de réagir et d'adopter des mesures telles que la rédaction d'un code de déontologie et la création d'un conseil de presse sur le modèle de ceux de l'Allemagne ou du Québec, composés à parité d'éditeurs et de journalistes. Ainsi naît l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (OLPED). Lors de la journée de la presse mondiale en 1999, l'Association

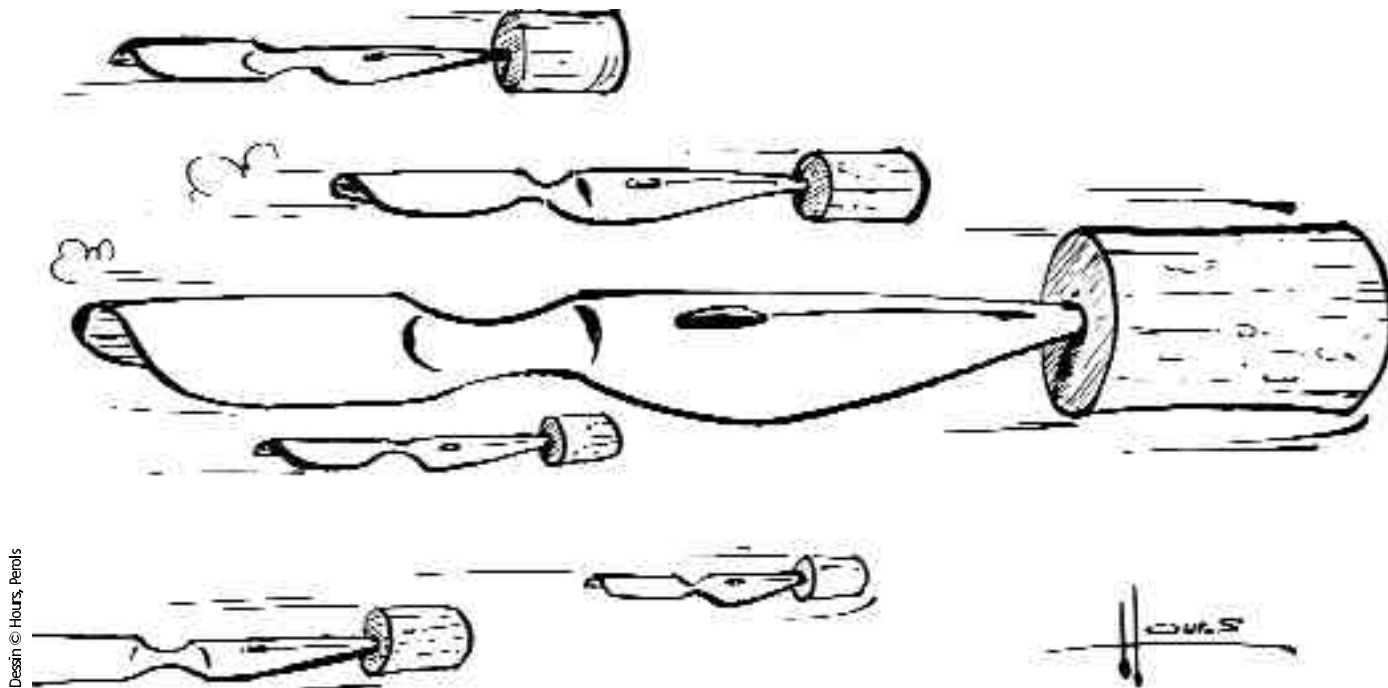
mondiale des journaux et l'ONG Reporters sans Frontières ont souligné que la Côte-d'Ivoire compte des organes de presse «réellement indépendants» et que les journalistes peuvent y travailler en sécurité.

L'adoption d'un code de déontologie et la création d'un conseil de presse indépendant, chargé d'en surveiller l'application et de recueillir les plaintes du public sont les deux premiers moyens d'autorégulation adoptés dans les pays développés, pour éviter l'intervention des gouvernements et une réglementation dont on ne sait jamais à quel point elle sera contraignante. Dans le monde en développement, de tels mécanismes ont aussi l'avantage de jouer aussi un rôle d'éducation et de promotion de la liberté de la presse. Un mouvement est amorcé. Des conseils de presse ont été créés en Corée du Sud, en Inde, au Népal, au Bangladesh, au Sri Lanka ou en Indonésie après 1960. Dans les années 90, une dizaine d'autres voient le jour: Philippines, Mozambique (1991), Ghana (1992), Nigeria (1992), en sommeil puis réactivé en 1999), Fidji (1993), Côte-d'Ivoire (1994), Sénégal (1996), Pérou, Thaïlande, Afrique du Sud, Tanzanie (1997).

Spécialiste indien des communications, K.S.Venkateswaran estime qu'un conseil de presse indépendant «évite que le lecteur soit abusé par des pratiques journalistiques fautives ou peu scrupuleuses et lui offre une plate-forme pour exprimer ses plaintes face aux informations tendancieuses, inexactes ou insuffisantes sur des sujets d'intérêt public». Il souligne qu'un



Desin © WAT



Dessin © Hours, Perols

conseil peut agir plus vite et à moindre coût que les tribunaux dans des cas où l'on verrait «le gouvernement ou un secteur public intervenir de manière arbitraire contre certains journaux, par exemple pour l'attribution de publicité ou de papier, comme c'est souvent le cas dans de nombreux pays en développements»<sup>2</sup>.

Quand l'Algérie crée un conseil de l'information en 1990, contestable car encore composé pour moitié de représentants du gouvernement et pour moitié de journalistes, il s'agit cependant d'une avancée de la liberté de l'information comme nulle

part ailleurs dans les pays arabes. Aussi, quand le pays entre dans la spirale de la répression, le conseil est supprimé en 1994. Le conseil de presse du Nigeria, victime du régime autoritaire, a été rétabli en principe en 1999 après des élections libres. Quand le Maroc libéralise son système politique, un code de déontologie du journalisme est adopté et certains réclament la création d'un conseil de presse. Mais le système d'autorégulation le plus libre est incontestablement celui de l'Afrique du Sud créé en 1997 (voir encadré p. 44). Il s'apparente directement au mécanisme suédois, le plus ancien et un des plus respectés d'Europe.

En Asie, un séminaire organisé par le Centre des médias, de l'information et des communication (AMIC) de Singapour et l'Université Chulalongkorn de Bangkok en 1996 a montré que, dans la plupart des pays de ce continent, les mécanismes actuels étaient loin de protéger les médias contre les atteintes à leur liberté et d'offrir aux citoyens les moyens de corriger les abus de ces mêmes médias. Mais l'AMIC a depuis entrepris nombre de programmes et de publications sur les législations et les moyens d'autorégulation. Un conseil de presse a vu le jour en Thaïlande. La loi de la presse vient d'être réformée en Indonésie. Un important effort dans le même sens est aussi réalisé par la Fondation de la presse d'Asie qui regroupe une quinzaine d'instituts de presse de la région.

L'exigence de déontologie ne peut que croître et accompagner le boom mondial des médias. Quel que soit le fossé entre le Nord et le Sud, rien n'indique que les médias des pays en développement verront leur

croissance – trop lente et insuffisante – s'arrêter. En dépit des obstacles souvent tragiques, des guerres et des inégalités économiques, même au sein du monde en développement, elle se poursuivra. Dans les deux grandes démocraties que sont le Brésil et l'Inde, les tirages de la presse quotidienne ont respectivement augmenté de 24 et de 47,2 % entre 1993 et 1997. De telles progressions impliquent la création ou le renforcement des mécanismes de régulation et d'autorégulation.

### Définition d'un cadre d'indépendance

Dès qu'une presse atteint un niveau significatif d'organisation et d'influence, la question de sa responsabilité et des moyens de l'assurer se pose inévitablement. L'expérience a montré qu'une presse comme celle de l'Afrique du Sud, quel qu'ait été son passé colonial et discriminatoire, héritait de structures et se trouvait ainsi favorisée pour imaginer son propre dispositif d'autorégulation. Il en avait été de même en Inde où, en s'inspirant de journaux britanniques, une presse influente avait largement contribué à l'indépendance. Le Pakistan, qui lors de son indépendance s'est détourné des mêmes structures, a eu beaucoup plus de mal à constituer une presse indépendante.

Dans les pays en développement, un journalisme qui n'est pas sans traditions est promis à un avenir de croissance. Un cadre d'indépendance et de pluralisme est maintenant défini. Sans se dissimuler les montagnes à soulever, on ne peut ignorer les avancées qu'il a permis et les efforts qu'il encourage. ■

2. Venkateswaran, K.S. (dir). *Media Monitors in Asia*, Asia Media and Communication Center (Amic). Singapour. 1996.

## LE SITE DU MOIS

<http://www.unesco.org/webworld/webprize/>

**C**ulture cybernétique, art et littérature se marient avantageusement sur deux nouveaux sites. Nirvanet, créé par une équipe internationale basée à Bruxelles, est un site en quatre langues présentant des cultures et des lieux du monde entier à travers les arts, la musique et la vidéo. A l'Université du Chili, une équipe d'étudiants et de professeurs a ouvert un site visuellement original (en espagnol et en français) consacré au poète Vicente Huidobro. Ces deux sites ont reçu le Prix Web 1999 de l'UNESCO. Trois autres sites (sur les musiques du monde, la littérature féminine et Mozart) ont aussi été distingués. Tous sont accessibles à l'adresse ci-dessus. ■